Présidentielles aux Togo : candidature de l'ancien Secrétaire d'État français à l'intégration rejetée

02/02/2010 à 13h29

La Cour constitutionnelle togolaise a rejeté aujourd'hui la candidature de Kofi Yamgnane, ancien membre du gouvernement français et qui possède la double nationalité, à l'élection présidentielle du 28 février, en raison de deux dates de naissance différentes dans son dossier.

La Cour a relevé que les documents français de l'intéressé indiquent le 11 octobre 1945 pour cette date, alors que les togolais font mention du 31 décembre 1945. "Cette situation est de nature à semer la confusion sur l'identité de la personne et par voie de conséquence à fragiliser la sécurité juridique et judiciaire inhérente à la magistrature suprême du pays", a estimé la Cour.

Secrétaire d'Etat (NDLR : à l'intégration) du temps du président socialiste français François Mitterrand, Kofi Yamgnane n'avait pas réagi à cette décision en milieu de journée. Les dossiers des sept autres candidats déclarés ont été acceptés par la Cour.

suite

(Merci à Austin)